

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'INSTITUT DE L'INSPÉ DE L'ACADÉMIE DE POITIERS DU 11 JUIN 2024

Affaire suivie par A. BENOIT
PV 2024-06-11
Courriel : angelique.benoit@univ-poitiers.fr

Par courrier du directeur de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers, en date du 3 juin 2024, le Conseil d'institut de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 11 juin 2024.

A) Membres siégeant au Conseil :

Étaient présents :

Membres élus :

- M. Denis ALAMARGOT, PU, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- Mme Marie-Aude CEZAC, PRAG, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- Mme Muriel CORET, MCF, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- Mme Sabrina GUENIN, Adjointe-technique, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- M. Sébastien KERBRAT, Technicien, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- M. Daniel LARDEAU PRCE, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- Mme Sarah RAMASSAMY, Étudiante M2 Master MEEF1 mention 1^{er} degré

Membres représentants de l'université de Poitiers :

- M. Yannick BLANDIN, PU, Assesseur à la pédagogie, UFR des sciences du sport
- M. Manuel GIMENES, MCF, UFR Sciences Humaines et Arts
- Mme Effrosyni LAMPROU, MCF, UFR Lettres et Langues

Personnalités extérieures :

- M. Michel FAYOL, Professeur émérite en psychologie du développement, Président du Conseil d'Institut
- M. David FEVIN, Directeur de l'École Académique de la Formation Continue - DE AFC
Responsable du service inter académique de la formation des personnels d'encadrement (SIA-FPE) de la région Nouvelle Aquitaine
- M. François GEOFFRIAU, MCF, Responsable formations MEEF, LRU
- Mme Delphine OGER, Doctorante au CERCA-CNRS

Étaient représentés :

- M. Guillaume TEILLET, MCF, INSPÉ site du Campus de Niort
- M. Guillaume GARNIER, PRAG, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- Mme Audrey PETARD, PEMF, site INSPÉ du Campus de Poitiers

B) Membres invités :

Étaient présents :

- Mme Emilie DESSEIGNE, responsable des services administratifs
- Mme Cécile LALANNE, directrice adjointe, assesseure à la pédagogie
- M. Victor MILLOGO, directeur-adjoint, chargé de la recherche et de l'internationalisation

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
2. Formation :
 - a) *Réforme de la formation des enseignants (dernières évolutions et CR des groupes de travail – GT) ;*
 - b) *Bilan et évolution de la formation des PEES TC ;*
 - c) *Conseils de perfectionnement : point sur la seconde session (mai-juin) ;*
 - d) *Ajustement de la formation des PEES MT PLC localisés sur le site INSPÉ de LRU ;*
 - e) *Chantier mémoire : mercredi « recherche » pour les PLC/CPE sur le site INSPÉ du campus de Poitiers.*
3. Ressources Humaines :
 - *Campagne d'emploi 2025 (postes BIATSS, EC, PRAG/PRCE, Services Partagés, FA et PEMF).*
4. Budget :
 - *Processus d'expression des besoins en investissement (UP).*
5. Pilotage :
 - a) *Point sur les dialogues de gestion avec l'Université ;*
 - b) *Point sur le projet d'administration de l'INSPÉ ;*
 - c) *Point sur les conseils de vie de site.*
6. Questions diverses

La séance est ouverte à 9h44, le quorum étant atteint. En effet, 16 membres sont présents dont un membre en visio, 3 procurations ont été transmises.

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion :

En l'absence de remarques, Michel Fayol soumet au vote des membres du Conseil d'Institut le compte-rendu de la séance du 09 avril 2024.

Le procès-verbal du Conseil d'Institut du 09 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

2. Formation :a) Réforme de la formation des enseignants : dernières évolutions et compte-rendu des Groupes de Travail (GT) :

Denis Alamargot présente l'actualité nationale de la réforme de la formation des enseignants et propose de faire un point spécifique sur les GT mis en place à l'Université de Poitiers (UP).

Il décrit d'abord les dernières évolutions majeures qui ont été annoncées via des textes :

- publication du projet de cadrage de la Licence Professorat des Écoles (LPPE) ;
- publication progressive des cadrages de concours ;

- retour du terme "établissement d'enseignement supérieur public" dans le projet de décret qui mentionne l'opérateur de la formation des enseignants et des personnels du ministère de l'EN.

Il précise les éléments d'informations qui sont toujours en attente de compléments :

- mise en place des ÉNSP - École Normale Supérieure du Professorat ;
- devenir des étudiants non lauréats des concours en Licence 3 (L3);
- modalités d'affectation des lauréats de concours dans les établissements de formation.

----- Arrivée de David Févin à 9h48. Le nombre de votants en séance est alors de 17. -----

Le directeur de l'INSPÉ informe du calendrier des prochaines consultations par les instances ministérielles :

- 11 juin 2024 : présentation des textes au CSAMEN,
- 13 juin 2024 : réunion de travail entre les organisations syndicales (MENJ & MESR) et les directions générales (DGRH, DGESCO, DGESIP) sur le thème des modules préparatoires, du PPPE, et de la licence,
- 28 juin 2024 : réunion de travail entre les organisations syndicales du MENJ et du MESR avec les directions générales (DGRH, DGESCO, DGESIP).

Muriel Coret confirme ces dates mais précise que les syndicats n'ont toujours pas reçu de document à ce jour afin de préparer les réunions de travail.

Après ce point général, Denis Alamargot rappelle que, localement, la démarche de l'UP a été de constituer des Groupes de travail (GT) pour conduire la réforme pour le 1^{er} et le 2nd degré.

Les objectifs sont :

- mettre en place du « patch préparation concours » dans le cadre des concours du 2nd degré,
- rechercher une solution à moyens constants - sans modification de maquette.

L'INSPÉ et les 4 composantes partenaires étaient représentés (SFA / SHA / L&L / FSS) lors de chacune des réunions des GT.

Le GT 1^{er} degré était constitué pour l'INSPÉ de : Denis Alamargot, Muriel Coret, Émilie Desseigne, Maxime Favard, Cécile Lalanne et Charlotte Vernois.

Le GT 2nd degré était composé pour l'INSPÉ de : Denis Alamargot, Alexandra Demuth, Émilie Desseigne, Sandrine Dielbolt, Guillaume Garnier et Cécile Lalanne.

Cécile Lalanne présente le bilan du GT 1^{er} degré. La 1^{ère} réunion s'est tenue le 29 mai 2024.

Les objectifs étaient :

- de mettre en place le patch "préparation concours" dans le cadre du MEEF 1^{er} degré (sans modification de maquette - sur la base de l'existant) ;
- d'aménager le parcours "préparation aux métiers de l'enseignement" (48h/semestre) en module de préparation concours en L3 ;

- de proposer une solution à moyens constants, sans modification de maquette.

Les pistes travaillées ont été les suivantes :

- **EC "formation transversale" (10h CM)** : Cécile Lalanne indique qu'une partie est mutualisable (6 heures) :

- adaptation du contenu pour la préparation à l'épreuve de motivation et d'entretien (*question 2 du concours - valeurs de la république, égalité filles-garçons, écologie, ...*) ;
- une part mutualisée avec le 2nd degré / une part dédiée aux spécificités du 1er degré.

- **EC "enseignements disciplinaires" (32h TD)**

- ajustement des apports disciplinaires aux modalités du concours (*français, mathématiques, autres disciplines*),
- trames de contenus à rédiger par des binômes de formateurs INSPÉ / composantes pour les maths et le français,
- propositions de choix aux étudiants pour les autres disciplines du concours à chaque semestre :
 - S1 : Sciences et technologie / Histoire-Géographie / Arts,
 - S2 : EPS / Enseignement Moral et Civique.

- **EC "enseignements relatifs aux stages (6h TD)**

Évolution vers une préparation à l'épreuve de motivation et d'entretien (*entraînement à l'oral, connaissance du système éducatif...*) en exploitant le stage d'observation.

- Stage massé dont le positionnement dans l'année (début ou fin de semestre) est en discussion.

Marie-Aude Cézac précise qu'elle intervient actuellement en "pré-pro" pour la composante L & L et que SFA a supprimé ses 7 heures d'intervention pour 2023/2024. Cécile Lalanne indique qu'un travail de collecte des contenus dispensés en "pré-pro" est en cours. Ceux de SFA n'ont pas encore été récupérés. Un tableau de l'existant est en cours de réalisation. Elle précise que, pour bâtir ces enseignements disciplinaires, des binômes de formateurs INSPÉ / Composante sont envisagés.

François Geoffriau souhaite connaître la durée, en nombre de jours, du stage massé. Cécile Lalanne indique que la durée est de 5 jours.

François Geoffriau présente à son tour les modalités prévues pour l' La Rochelle Université (LRU). Le principe de mise en place à moyens constants est également de mise. Pour les professeurs des écoles, la mineure "métier" est transformée en une préparation concours, avec toutefois la fermeture de la mineure en L1, ce pour maintenir la durée de 180 heures. Deux blocs principaux ont été constitués, avec une division interne de telle sorte à ce que les maquettes ne soient pas associées à un simple et strict découpage disciplinaire. Le stage se compose de 4 journées réparties sur l'année, avec 2 jours en novembre-décembre et 2 jours en décembre. Cécile Lalanne précise que dans le cas de l'UP, le choix du stage n'est pas définitif.

François Geoffriau explique qu'il a été souhaité un temps de retour entre les deux périodes de stage. Il a demandé s'il était possible de faire des cours le jeudi après-midi. Pour le samedi matin, cela ne pose pas de problème. Des heures de REH (Référenciel d'Equivalence Horaire) sont en cours de discussion, pour mettre en place un suivi individualisé et un accompagnement, face à la trop grande pression que pourraient ressentir les étudiants qui devront préparer en même temps la licence et le concours

Concernant la répartition des disciplines préparées, François Geoffriau considère que les 5 matières seront proposées à l'écrit 2. Il s'agirait donc, pour LRU, de mettre en place une préparation pour chacune de ces 5 matières. Le problème est que c'est à moyen constant. Cécile Lalanne précise que ce choix n'a pas été retenu pour l'UP. François Geoffriau précise que ce n'est pas encore acté pour LRU.

Concernant le CAPES, plusieurs licences sont concernées : Histoire-géographie (HG), mathématiques et Sciences de la vie et de la terre (SVT). Il a été proposé de mutualiser les UE 1 et UE 2, ainsi que les enseignements relatifs aux valeurs de la république et à la laïcité. Par conséquent, c'est une réorientation de ces 2 EC qui va être opérée vers la préparation concours. Il a donc été demandé de positionner des cours le jeudi après-midi, pour les licences, ainsi que d'allouer des heures de REH.

Pour les mathématiques, la mineure "mathématiques" va être mutualisée avec le Master. La mutualisation de la L3 avec le M1 s'avère ici pertinente.

Les PE sont dispensés de stage, généralement fin avril, afin de récupérer la période pour une préparation à l'écrit ou à l'oral.

Des stages en mathématiques seront prévus sur les mêmes principes que les PE. Ce ne sera pas le cas pour l'HG et les SVT.

Pour les PE, La Rochelle va essayer de préparer aux 3 cycles. C'est la raison pour laquelle les journées sont séparées. Pour Poitiers, ce n'est pas encore arrêté.

Deux disciplines sont également impliquées dans la "prépa-concours" : Lettres et Physique-chimie. Ces disciplines réaliseront la préparation avec leurs moyens propres. En revanche, il leur a été proposé de mutualiser la préparation à l'oral qui est spécifique.

Muriel Coret demande qui trouve les lieux de stages pour les étudiants de L3 de l'UP et de LRU ? Poitiers et La Rochelle, est-ce que ce seront les étudiants qui devront les chercher, comme à l'heure actuelle, dans le cas de la pré pro ? Par ailleurs, elle souligne que la différence d'heures de prépa-concours varie du simple au double entre l'UP (90h) et LRU (180h).

François Geoffriau explique que les heures ont dû être "cherchées" afin de pouvoir fournir un enseignement à moyens constants. Cela a été fait selon l'hypothèse d'une disparition de la mineure PE, dans la mesure où elle n'aura plus d'intérêt en L1. De plus, il n'y aura que très peu de modifications pour la L2, pour préparer la future L3.

Denis Alamargot précise que la question du bassin de stages a été évoquée avec les DSDEN pour le 1er degré dans la mesure où il va falloir raisonner sur les 4 départements. Cela implique donc des formations de proximité, avec des ouvertures de LPPE sur Angoulême et Niort. S'il n'y avait qu'une LPPE localisée sur le campus de Poitiers, cela engendrerait une saturation des capacités d'accueil. François Geoffriau indique que la même question se pose pour les stages de LRU II

préférerait que ce soit la DSDEN et l'INSPÉ qui les trouvent, tout en n'étant pas certain que cela soit possible. Ce point n'est pas encore tranché à l'heure actuelle.

Cécile Lalanne fait remarquer que les étudiants du 2nd degré sont également concernés. Un travail avec les IPR est nécessaire. David FEVIN indique que les berceaux seront fléchés, dans la mesure du possible. Le but n'est pas de laisser les étudiants dans la difficulté pour la recherche de berceaux de stage. Cela nécessite également de former et de faire monter en compétences les Maîtres d'accueil temporaire (MAT), ainsi que d'en recruter davantage. Les stages se multiplient et l'engagement des tuteurs/MAT est de plus en plus complexe. Il est difficile de trouver des tuteurs/MAT dans cette dynamique.

Cécile Lalanne présente ensuite le bilan du GT 2nd degré. La 1^{ère} réunion s'est tenue le 21 mai 2024. Les pistes travaillées ont été les suivantes :

- la mise en place du patch préparation concours dans le cadre du MEEF 2nd degré ;
- l'aménagement du parcours "préparation aux métiers de l'enseignement" (48h/semestre) en module de préparation concours en L3 ;
- la solution à mettre en place à moyens constants, sans modification de maquette.

L'INSPÉ et les 4 composantes partenaires étaient représentés (SFA / SHA / L&L / FSS). L'INSPÉ était représenté par Denis Alamargot, Alexandra Demuth, Émilie Desseigne, Sandrine Diebolt, Guillaume Garnier, Cécile Lalanne.

Cécile Lalanne développe les pistes travaillées par le GT 2nd degré :

- EC "formation transversale" (10h CM)
 - Adaptation du contenu pour la préparation à l'épreuve de motivation et d'entretien (*question 2 du concours - valeurs de la république, égalité filles-garçons, écologie, ...*). Il est possible qu'il y ait une partie mutualisable avec le 1^{er} degré (environ 6 heures).
- EC "enseignements disciplinaires" (32h TD)
 - Ajustement des apports disciplinaires aux modalités du concours (*dont la préparation à l'oral disciplinaire*),
 - Possibilité de mutualisation avec certains cours des UE1 et UE2 du master MEEF 2nd degré,
 - Travail conjoint co-responsables composantes / INSPÉ pour la reprogrammation de l'EC pour l'articulation des contenus licence/Master MEEF (avec mutualisation dès que possible).

Il est bien précisé que l'idée est de préparer au concours.

- EC "enseignements relatifs aux stages (6h TD)

Cécile Lalanne précise que c'est pour préparer à l'entretien de motivation.

- Évolution vers préparation à l'épreuve de motivation et d'entretien (*entraînement à l'oral, connaissance du système éducatif...*) ;
- Stage massé dont le positionnement dans l'année (début ou fin de semestre) est en discussion.

b) Bilan et évolution de la formation des PEES TC

Michel Fayol demande à ce que le contexte de la formation des PEES soit resitué, dans une perspective générale, avant de présenter le bilan et les évolutions de la formation des PEES TC.

Denis Alamargot indique que, depuis 2 ans, un arrêté stipule que l'INSPÉ doit former les Professeurs et personnels d'éducation stagiaires (PEES) avec deux modalités :

- les PEES mi-temps, qui ont obtenu le concours en étant lauréat d'un autre master que le MEEF. Ils doivent bénéficier de 250 heures de formation pendant leur période de stage,
- les PEES temps plein, lauréats du concours et titulaire du master MEEF. Ils doivent suivre une formation de 90 heures durant leur année de stage.

Ainsi, les 90 heures de formation (15 jours au total) des PEES TC sont réparties en : 10 jours (60 heures) de tronc commun, avec des apports transversaux permettant d'entrer au mieux dans le métier et 5 jours de formations modulaires, avec des modules au choix, proposés par l'INSPÉ, l'EAFc, ou encore les DSDEN (selon si c'est une formation du 1^{er} ou 2nd degré). De façon collégiale et partenariale, la formation de 15 jours (en adéquation avec la subvention de 450 euros par stagiaire) est déployée de façon différente en fonction du 1^{er} ou 2nd degré sur chacun des sites INSPE des quatre départements. L'enjeu majeur consiste depuis 2 ans à mettre en œuvre les plans de formation dans le cadre d'une maquette qui a été conçue *a priori* et dans l'urgence. Il est certain que la maquette mérite d'être ajustée mais dans la mesure où la réforme va conduire à la disparition de ce public, cette maquette ne doit pas être revue en tant que telle.. Néanmoins, un travail conséquent a été réalisé ces dernières semaines pour affiner le plan de formation en mobilisant les formateurs de l'INSPÉ, de l'EAFc et des DSDEN impliqués dans la formation des PEES TC. Le travail a consisté à mieux articuler les apports de l'INSPÉ en partenariat avec l'EAFc et les DSDEN, en limitant les redondances. En 2 ans, les réunions des conseils de perfectionnement, l'implication des formateurs, ainsi que les réunions de coordination fréquentes entre les 3 partenaires (INSPE, EAFc et DSDEN), ont permis la conception d'un contenu très articulé, une répondant davantage aux besoins des stagiaires à moyens constants.

c) Conseils de perfectionnement : point sur la seconde session (mai-juin) :

Cécile Lalanne présente le calendrier des conseils de perfectionnement :

PEES TC : DU 1er degré - 7 mai	PEES TC : DU 2nd degré - 30 mai	MEEF 1 1er degré - 11 juin
MEEF 2 2nd degré : 1 conseil commun pour la formation transversale (au lieu de 4 conseils par composante) et 1 conseil par composante partenaire, organisé	PEES MT DIU 1er degré - 18 juin	MEEF 4 - 25 juin avec un temps pour la partie mutualisée et un temps pour chacun des parcours)

par les responsables pédagogiques de sites		
---	--	--

Cécile Lalanne présente alors un bilan des conseils de perfectionnement PEES TC - DU 1er degré et 2nd degré, en précisant que ce point ne concerne que les temps complets, c'est à dire les stagiaires qui sont à temps plein dans leur classe et qui bénéficient de 90 heures en formation par an à l'INSPÉ. Cette mise en œuvre implique un travail conjoint avec l'EAFC et les DSDEN. Elle présente la synthèse suivante :

Journée bilan :

- Dégager 3h en milieu d'année pour présenter et initier une problématique ;
- Problématique qui ne doit pas demander une surcharge de travail en stage.

Partage des ressources :

- Généraliser les pratiques de partage de ressources à l'issue des formations (en amont et en aval de la formation) soit par mail, soit via la liste académique, soit en créant un digipad de partage.

Il est ressorti la nécessité d'adapter les contenus de formation à la chronologie des besoins qui évoluent au fil de l'année.

UE 4 - part modulable :

- Prendre en compte les besoins identifiés par les tuteurs ;
- Proposer des modules au choix sur les 3 périodes pour le 1er degré.

Points positifs sur les 2 DU 1er et 2nd degrés :

- Le présentiel est un temps fort de la formation, avec les rencontres, les échanges formels et informels ;
- les formateurs sont bienveillants, à l'écoute et le climat de formation est toujours serein ;
- des remerciements sont adressés par les délégués des PEES TC pour la prise en compte et l'évolution de la formation à la suite du 1er conseil de perfectionnement tenu au 1er semestre.

Pour les PEES DU 1^{er} degré :

Évolution de la culture numérique :

- Comment utiliser le Livret Scolaire Unique (LSU), carnet de suivi à la maternelle, comme outil d'évaluation des progressions des élèves ? ;
- Ateliers en fonction des besoins.

Une coordination entre les 4 départements va s'opérer afin d'articuler les thématiques proposées.

En période 3, certains des 4 départements ont mis en place des temps d'observation en classe. Il serait intéressant de pouvoir généraliser ce dispositif.

Cécile Lalanne présente les propositions de modifications apportées à la formation. Le détail est distribué aux membres du CI (cf. annexe - plan de formation PEES TC 1D) :

- Période 1 :

- Réponse pédagogique et formalisation de l'accompagnement des EBEP : formation à l'usage de documents administratifs et la relation avec la communauté éducative ;
- S'appuyer sur les besoins des PEES dans les thématiques proposées ;

- Période 3 (UE4 - part modulable) :

- Organisation de temps d'observation en classe ;
- Comment s'organiser lorsque l'on est brigade ? kit de secours ASH
- Quelles sont les missions d'un directeur, d'un adjoint ?

Le module thématique « les élèves à besoins éducatifs particuliers » est basculé au 1^{er} stage au lieu du 2nd stage. Le contenu change pour l'usage du numérique. Les contenus pour la partie modulable vont être adaptés, car le nombre de modules proposés sera plus important. L'enseignement « la polyvalence » d'une durée de 6 heures est basculé à la 2^{ème} période. Certains volumes horaires sont également modifiés par rapport à l'évaluation de fin d'année. La part modulable reste inchangée.

Pour bâtir ce plan de formation, l'équipe de direction s'est appuyé sur les retours des PEES. Les contenus apparaissent être à présent en bonne adéquation avec les besoins et les contextes des PEES :

- Journée thématique en français sur le site 86, avec l'implication de collègues PEMF (point de vigilance : nécessité d'impliquer la DSDEN en amont) ;
- Organisation d'observations de séances d'EPS en C1 sur le site 86 ;
- Proposition d'un choix de disciplines à approfondir en période 3 dans la part modulable ;
- EBEP et protection de l'enfant dans la classe ;
- Outils de gestion de la classe au quotidien reste indispensable en 1^{ère} période (vigilance : une entrée différente de celle du master MEEF) ;
- Visite d'une classe flexible dans le département 17 ;
- Formation "Classe dehors" ;
- Formation sur la mise en œuvre du travail en autonomie.

Conclusions :

- Des ajustement du contenu de formation ont été réalisés en tenant compte systématiquement des retours des PEES,
- Les modules de l'UE4 (au choix) seront présentés aux tuteurs et discutés lors des commissions de suivi.

Muriel Coret demande une précision quant au choix de la discipline. Cela signifie-t-il qu'il y aura plusieurs propositions effectives ? Dans ce cas, il n'y a pas de problème d'heure, en sachant que l'on va travailler sur des petits effectifs de groupes.

Cécile Lalanne précise que l'INSPÉ ne proposera que 3 heures et que ce sont les DSDEN qui proposeront à leur tour leurs modules. Ainsi, le choix des modules relève d'un travail conjoint avec les DSDEN. Cela ne peut se faire que sur la part modulable.

Denis Alamargot intervient pour indiquer que c'est bien la question des heures qui se pose. Les DSDEN contribuent de plus en plus à la part modulable. De fait, c'est bien un coût que doivent assumer les DSDEN, le Rectorat, et qui sera affiché dans le budget de projet. La participation financière du Rectorat au projet "INSPÉ" va donc augmenter.

S'agissant du document de travail distribué en séance, Cécile Lalanne précise qu'il sera utilisé en conseil des formateurs, pour positionner ces derniers sur les enseignements, et travailler sur les emplois du temps. À noter que, pour les PEES TC, il n'est pas possible de dépasser 6 heures de cours par jour, ce statutairement.

Pour les PEES TC DU 2nd degré

Cécile Lalanne indique la nécessité de prendre en compte les CPE : notamment en prévoyant des ateliers au sein des groupes, en fonction des besoins.

Propositions sur les contenus :

- Inscrire dans la part "tronc commun" (part fixe) :
 - Psychologie de l'adolescent ;
 - Analyse de pratique ;
 - Elèves à Besoins Educatifs Particuliers (EBEP).

- Introduire une part de formation disciplinaire : Cela ne sera pas toutefois pas possible au regard du coût maquette.

Conclusions pour les PEES TC DU 2nd degré :

Moins de redondances entre le Master MEEF et les formations des PEES ont été constatées cette année par rapport à l'année dernière. Toutefois, quelques redondances demeurent encore. Par conséquent, il a été entrepris de collecter les contenus de formation transversale en MEEF 2 2nd degré, afin de retravailler les intitulés et s'orienter vers d'autres directions. Le plan de formation est en cours d'ajustement (cf. annexe - plan de formation TC 2D). Pour l'année prochaine, l'INSPÉ va s'intéresser à la part fixe (UE1, UE2, UE3). Les formateurs de l'EAFc s'occuperont quant à eux de la part modulable UE4. Les formateurs de l'INSPÉ et de l'EAFc vont être incités à travailler ensemble, afin d'éviter les redondances entre le tronc commun et la part modulaire. Il en est de même pour les formateurs du MEEF 2 2nd degré. À noter qu'un Webinaire, organisé pour les formateurs, s'est tenu le 13 mai 2024. Un temps de formation est prévu ce vendredi 14 juin 2024.

Muriel Coret demande si, pour le 1er degré aussi, les stagiaires ont fait part de moins de redondances. Cécile Lalanne confirme que c'est bien le cas.

Muriel Coret se questionne quant à la méthode utilisée, car elle découvre les documents. Cécile Lalanne indique que le document présenté en séance a été travaillé, avec les formateurs PEES, lors du Webinaire du 13 mai 2024. Ces derniers ont tous été invités à y participer. Des ajustements sont tout à fait réalisables encore à ce stade.

Muriel Coret demande si la commission formation se réunit toujours. Denis Alamargot précise que cette commission n'a plus d'existence et rappelle que les statuts sont en évolution. Pour information, la Direction des Affaires Juridiques (DAJA) a indiqué que la validation des statuts ne se fera qu'après la réforme. Le directeur a toutefois réagi en rappelant que l'INSPÉ avait besoin de ces statuts, car, notamment, le règlement intérieur date de 2014. Désormais, la création d'une commission ad-hoc relève des attributions du COSP et du CI. Une commission ad-hoc, par exemple, va être créée depuis le COSP pour finaliser le chantier mémoire.

d) Ajustement de la formation des PEES MT PLC localisés sur le site INSPÉ de La Rochelle :

Denis Alamargot rappelle qu'il a été constaté, avec le site INSPE de LRU, que la répartition territoriale de la formation faisait que certains sites pouvaient avoir des ressources humaines insuffisantes, en raison des spécialisations de chacun pour réaliser la formation transversale des PEES, sur le site de La Rochelle. Il est ainsi proposé, pour l'année prochaine, aux PEES MT 2nd degré de Charente-Maritime, de suivre la formation transversale soit sur le site d'Angoulême, soit sur le site de Niort. Dans ce cas, il faudra veiller à ce que les berceaux de stages soient limitrophes soit à la Charente, soit aux Deux-Sèvres. Cela aura pour effet d'étoffer les effectifs des groupes sur les sites de Niort et d'Angoulême, augmentation absorbable dans la mesure où cela ne concerne que très peu d'étudiants : 6 le mardi et 10 le jeudi.

François Geoffriau précise qu'au niveau des RH, la mutualisation n'arrive pas à s'opérer avec le Master MEEF. Il espère qu'avec la réforme cela sera réajusté.

Denis Alamargot rappelle que l'objectif est de fournir une formation de la meilleure qualité possible, avec des équipes resserrées de formateurs ; ainsi que de proposer l'offre la plus cohérente possible, en faisant en sorte de ne pas mettre les stagiaires en difficulté. Les bassins de stages et les lieux de formations seront optimisés.

e) Chantier mémoire : mercredi "recherche" pour le MEEF2 2nd degré et MEEF3 CPE sur le site INSPÉ du campus de Poitiers

Le chantier mémoire a donné lieu à 4 réunions auxquelles ont participé de nombreux formateurs, incluant les enseignants-chercheurs qui dirigent les mémoires. Un comité *ad-hoc* va être envisagé lors du prochain COSP. Ce comité va reprendre les préconisations qui sont issues de ce chantier et veiller à l'opérationnalisation.

Une 1ère préconisation a d'ores et déjà été adoptée. Une journée dédiée à la formation à et par la recherche sera banalisée le mercredi pour les PLC/CPE sur le site INSPÉ du campus de Poitiers. Ainsi, tous les M1 du 2nd degré suivront les séminaires de recherche le matin sur le site (quelle que soit la discipline). Les M2 pourront quant à eux participer à des séminaires de recherche l'après-midi. La conséquence est de concevoir moins de séminaires mais composés de plus grands effectifs, car mobilisant l'ensemble des étudiants et non plus deux vagues. Cela évite de dupliquer des séminaires en faibles effectifs. De surcroît cela garantira le maintien, d'une année sur l'autre, d'un même séminaire qui peut demeurer ouvert, évitant aux étudiants de devoir changer de thème en M2. Enfin, cette organisation est plus simple à mettre en place pour le site.

Denis Alamargot informe que beaucoup d'INSPÉ (Lille, Créteil, ...) suivent cette organisation. Celle-ci permet de maintenir une dynamique et une valorisation de l'encadrement, avec de surcroît, des possibilités de mutualisations entre les séminaires et les potentiellement les mentions MEEF2 et MEEF3. Cette journée va être expérimentée pour les 2nd degré et durant une année. Denis Alamargot précise qu'il pensait l'étendre au MEEF1, mais cela s'avère plus complexe, dans la mesure où se tiennent des séminaires sur tous les sites, en même temps que ceux des MEEF2. Ce qui pose un problème d'encadrement (dans le cas de deux séminaires animés par un même formateur), nécessitant d'être régulé.

Marie-Aude Cézac alerte sur le fait que cet emploi du temps de formation peut générer des difficultés pour les stagiaires EPS qui sont engagés dans l'UNSS le mercredi.

Denis Alamargot répond que ce facteur a été pris en compte et que cela a été planifié sans interférer avec les activités sportives. Par ailleurs, les séminaires commencent à 15 heures, pour permettre aux stagiaires de rejoindre l'INSPÉ depuis leur lieu de stage.

Marie-Aude Cézac indique que l'UNSS est programmé tous les mercredis pour une durée de 3 heures.

Denis Alamargot déclare que cela a été évoqué avec FSS, mais qu'une vérification sera opérée.

3. Ressources Humaines :

- Campagne d'emploi 2025 (postes BIATSS, EC, PRAG/PRCE, Services Partagés, FA et PEMF) :

Denis Alamargot précise que la campagne de recrutement concerne les différents corps.

- Campagne des PRAG-PRCE 2024/2025 :

La campagne PRAG-PRCE en didactique des mathématiques arrive à terme ce jour. David Beylot a été recruté, sur le support de Franck Dupont, qui est parti à la retraite. Spécialisé dans la formation du 1^{er} degré, David Beylot interviendra dès la rentrée 2024 en didactique des mathématiques en MEEF1 et MEEF2

Pour rappel, 4 collègues en services partagés avaient été recrutés pendant 1 an, voire 2 ans sur le support laissé vacant par Franck Dupont. Cependant, au regard de la réforme et du besoin de stabiliser et renforcer rapidement l'équipe de formateurs en mathématiques, la présidente de l'UP a souhaité que le recrutement d'un Maître de Conférences (MCF) intervienne au bout d'1 an.

Sur le poste de CPE (Conseiller Principal d'Éducation) mis au concours, Christiane Revolon, CPE au lycée du Bois d'amour, a été recrutée. Elle prendra ses fonctions dès le 1^{er} septembre 2024.

- Campagne des Services partagés 2024/2025 :

Denis Alamargot rappelle la procédure. Un bilan des besoins de l'année suivante est dressé dès mars de l'année en cours. Pour ce faire, les responsables de sites, de mentions ou de parcours, ainsi que les collègues des départements sont consultés. Avec la signature de la nouvelle convention cadre de l'INSPE, le recensement des besoins part de l'INSPÉ ; ce qui a également nécessité de s'accorder avec LRU, afin d'avoir une remontée commune vers le rectorat ensuite (services DPE et DOS).

Denis Alamargot tient à remercier le travail collaboratif avec le rectorat (DPE, DOS), l'E AFC, et notamment David Fevin. Les échanges ont été très fluides. Il remercie également Magali Mouchard, correspondante RH à l'INSPÉ, pour le travail accompli, en lien avec la RH du Rectorat.

À l'issue de ce travail, 6 postes en service partagé dans le 2nd degré ont été finalisés, avec les quotités suivantes :

- 25% en EPS (susceptible d'être vacant, dès lors que l'E AFC ne confirmerait pas les formateurs mis à disposition) ;
- 25% en histoire-géographie (susceptible d'être vacant) ;
- 20% en SVT (susceptible d'être vacant). Olga Otero a obtenu un congé recherche et, en principe, son remplacement devrait s'organiser par la mise à disposition, par l'UP, d'un poste d'ATER, afin de compenser la décharge de service. L'UP n'a toutefois pas validé cette mise en œuvre encore.

Il est ainsi proposé de mettre en place une quotité de 20% de service partagé, pour assurer une partie des heures de Olga Otero.

- 25% en SVT, en ajustement du service des collègues qui avaient une quotité supérieure à 50 % et qui ont choisi de revenir à un service de 50% pour pouvoir bénéficier des frais de déplacement domicile/établissement vers l'INSPE.

- 25% en arts plastiques ; départ d'un formateur ;

- 25% en CPE : renforcement pour stabiliser les équipes et diminuer des vacances.

Sur la question de la réduction des quotités à 50% pour pouvoir être remboursé des frais de déplacement, Denis Alamargot rappelle qu'il n'est pas possible de rembourser les frais de déplacement pour les collègues en service partagé exerçant à l'INSPÉ avec une quotité supérieure à 50%. Au-delà de 50%, l'UP devient employeur principal et il n'est plus autorisé de prendre en charge les trajets domicile-travail. Les collègues impactés par la mise en œuvre de ces dispositions ont été reçus en entretien. Il leur a été demandé de choisir entre deux options : diminuer leur service à l'INSPÉ à 50% pour continuer à être remboursés des frais de déplacement, ou conserver leur service tel quel, en renonçant aux remboursements des frais de missions. Denis Alamargot précise que ces modalités ont été vérifiées par la DAJA, en application de l'arrêté relatif au remboursement des frais de déplacement.

Par ailleurs, le directeur de l'INSPÉ informe qu'il est important de créer un comité RH qui travaillera avec les responsables de mention et de parcours à l'analyse et fiabilisation du recrutement des vacataires. Si la ressource interne existe, cette dernière sera privilégiée à un intervenant extérieur dans la mesure où la capacité de vacances de la composante a été dépassé de plus du double et que le recrutement de vacataires peut également contribuer à augmenter de façon considérable les frais de déplacement pesant sur la composante.

La campagne des postes en services partagés a été diffusée sur le site web de l'INSPÉ le 3 juin 2024, avec un relai de la publication par le Rectorat. La date limite pour adresser les CV et les lettres de motivation est fixée au 17 juin 2024, au plus tard.

La commission de recrutement et de suivi (prévue par la convention cadre de l'INSPE) se réunira pour opérer la sélection des candidatures (commission partenariale avec l'EAFIC, les IPR des disciplines et la direction et les responsables de formation concernés de l'INSPÉ).

Les formateurs en services partagés, pour lesquels un renouvellement a été demandé (à quotité identique par rapport à l'année passée), ont reçu l'avis favorable de la madame la Rectrice d'académie, le 03 juin 2024, à quelques modulations près suggérées.

Muriel Coret revient sur le sujet de la réforme et rappelle qu'il existe une vraie inquiétude quant au maintien du personnel actuel. L'inconnue sur l'avenir des sites INSPE des 4 départements est fortement présente. C'est l'UP qui décidera du déploiement effectif ou non de la LPPE sur les différents sites départementaux. Tous les INSPÉ sont dans le même cas de figure pour le 1^{er} degré. Il faut continuer à se mobiliser pour la protection des personnels, et des sites. Relativement à l'attractivité de la formation et du métier, cela doit commencer par l'implantation d'une licence des professeurs des écoles dans chaque département. Un des facteurs de choix des étudiants étant la formation locale ou à proximité territoriale.

Denis Alamargot indique que, sur ce dernier point, l'équipe de direction travaille activement, et de façon très documentée. Des tableaux de bord ont notamment été constitués pour vérifier l'origine et les mouvements de nos étudiants, leurs besoins, et les effectifs par départements.

- Campagne des Enseignants-Chercheurs - 2024/2025 :

Pour le corps des enseignants-chercheurs, le directeur de l'INSPÉ précise que c'est l'aboutissement de plusieurs années de négociations, car il n'est pas facile de créer des postes de professeurs d'université (PU). Depuis plusieurs années, l'INSPÉ manque de PU, pourtant indispensables à la conduite des projets et des équipes. Sébastien Goudeau a été recruté sur le poste de PU en psychologie pour l'éducation, et va prendre ses fonctions au 1er septembre 2024. Son support va être transformé partiellement, pendant 1 ou 2 ans, en poste d'ATER. Il pourra ensuite être remis au concours MCF, dont la section CNU sera à définir selon les besoins en enseignement et en recherche.

Par ailleurs, le support de Diane Escorcía, en sciences de l'éducation, a été préservé et redéployé. C'est Émilie Remond qui a été recrutée. Elle a déjà enseigné à l'IUFM (formatrice en français), avant de rejoindre l'IUT16. Elle enseignera à 75% à Poitiers et environ 25% à Angoulême.

L'INSPÉ s'était engagé à construire un poste MCF (en dehors de toute réforme) en didactique des mathématiques. Il s'agit d'une demande récurrente, importante, dont l'INSPÉ a grandement besoin, qui est en négociation à ce jour. Le laboratoire LMA et la composante SFA ont donné leur accord de principe, ainsi que le département de mathématique de SFA. L'INSPÉ pourrait travailler à construire le support à la suite d'un départ à la retraite. Une réflexion est à mener.

- Campagne des Formateurs Académiques (FA) 2024/2025 et Professeurs des Écoles Maîtres Formateurs (PEMF) 2024/2025 :

La campagne de recrutement est en cours de finalisation avec l'E AFC pour les Formateurs académiques (FA). Des négociations sont en cours avec les DSDEN, s'agissant des recrutements des PEMF et des quotités établies selon les besoins des sites INSPE.

David Févin, directeur de l'E AFC, remercie Denis Alamargot, le directeur de l'INSPÉ, et Magali Mouchard, responsable du service RH de l'INSPE, pour tout le travail collaboratif qui a permis d'affiner les besoins et de répondre au plus juste. Du côté des formateurs académiques du 2nd degré, 2 600h ont été proposées à l'arbitrage de la Rectrice (1 800h l'année passée). Cela contribue à la stabilisation de équipes de formateurs, et à une meilleure cohérence d'ensemble.

4. Budget :

- Processus d'expression des besoins en investissement (UP) :

Denis Alamargot informe qu'un nouveau processus a été mis en place pour l'expression des besoins en investissement, dans un souci de transparence quant à l'ordonnancement des dépenses. L'objectif est de recueillir une expression des besoins, par site, émergeant des formateurs et des usagers. Ces besoins peuvent notamment être exprimés via les Conseils de vie de site (CDV) récemment mis en oeuvre dans une forme nouvelle. Ces remontées permettront également d'alimenter les dialogues de gestion avec la présidence et les vice-présidences de l'UP. Le formulaire d'expression des besoins a été diffusé aux responsables pédagogiques des 3 sites INSPE de l'UP, ainsi qu'aux responsables de services administratifs, pour un retour entre le 3 et le 17 juin 2024 en vue d'un arbitrage.

Les objectifs sont les suivants :

- Établir une programmation et un arbitrage des dépenses d'investissement, de juin jusqu'à novembre 2024,
- Maximiser le taux d'exécution du budget d'investissement (100% visés),
- Anticiper les commandes pour éviter les retards de livraison (en fin d'année un retard de livraison peut entraîner un impact sur le budgétaire sur l'exercice N+1, et créer des décalages).

Les types d'achats concernés sont les suivants :

- Matériels dont la valeur est supérieure à 800 € HT ;
- Mobilier (chaises, tables, meubles de bureaux, caissons, ...);
- Matériels informatiques (PC fixes/portables, vidéoprojecteurs, tablettes, ...).

Le plan d'investissement à mi-parcours 2024 sera présenté en Conseil d'Institut du mois d'octobre 2024. Un bilan de ce qui a été engagé sera dressé.

Les arbitrages seront réalisés en équipe de direction, avec les responsables des services concernés, le cas échéant, en tenant compte des besoins disponibles et de la nature des besoins identifiés. Un plan pluriannuel (sur 3/4 ans) sera élaboré, si tout ne peut pas être engagé en 2024.

Muriel Coret indique que la FSU salue cette entreprise, qui va dans le sens de l'amélioration des conditions de travail, dans un contexte de sortie de crise sanitaire.

Denis Alamargot indique que la direction remercie la FSU. Selon lui, il est important que les choix en investissement, transparents, répondent aux besoins.

Michel Fayol fait une remarque sur les investissements informatiques, et indique qu'il serait nécessaire de prévoir des jouvences, sur plusieurs années, de manière à ce que toute la masse des investissements n'arrive pas en même temps.

Sébastien Kerbrat prend la parole et confirme que c'est déjà le cas. Des roulements sont établis, pour les équipements aussi bien des formateurs, des personnels BIATSS, que des salles de cours.

Michel Fayol retire son conseil, en soulignant que cela était donc déjà suivi par anticipation.

5. Pilotage :

Denis Alamargot explique que les dialogues de gestion sont en cours avec l'Université. Un point est effectué :

- *Dialogue de gestion stratégique* - 16 avril 2024 (avec la Présidente et les VP stratégie) - évoque tous les aspects politiques (issues des remontées du COSP, CI et des dialogues stratégiques). Un cadre est défini et l'évolution par rapport aux années précédentes est regardée.
- *Dialogue de gestion RH* - 22 mai 2024 (estimation des départs à la retraite, mouvement des BIATSS, formateurs). Le directeur de l'INSPÉ souhaite faire voter la campagne d'emploi au CI.
- *Dialogue de gestion formation* - 23 mai 2024 (le dialogue a principalement porté sur les conséquences de la réforme, la création de la LPPE, les tableaux de bords consolidés par les équipes).

- *Dialogue de gestion finances* - 6 juin 2024. L'INSPÉ et l'université ne sont pas en accord avec la mise en œuvre budgétaire des heures. Une différence de 10 000 heures est constatée. Les 3 000 heures dispensées via les apports du Rectorat n'ont pas été prises en compte. L'ensemble du partenariat n'est pas considéré par l'université de Poitiers. Les heures de la LRU n'ont pas été non plus prises en compte. Des réunions vont se tenir afin de s'accorder sur les éléments budgétaires. Les conséquences sont extrêmement importantes, c'est-à-dire que la dotation de fonctionnement et d'investissement est sous-estimée. Cette situation rendue plus difficile par le fait que l'INSPÉ n'inscrit pas dans la composante les étudiants de 1^{ère} année pour le 2nd degré alors que c'est l'INSPÉ qui assume tous les frais de scolarité, y compris les déplacements des collègues en composante.

L'INSPÉ va veiller à ce que les services de pilotage de l'établissement quantifient précisément le projet INSPÉ, qui s'élève à 28 500 heures et prennent en compte les 3 000 heures provenant de la masse salariale mise à disposition par le Rectorat (10% de contribution au déploiement de la maquette et du plan de formation).

Yannick Blandin fait part des mêmes constats au niveau de l'UFR FSS. Il manque cruellement d'outils de la part des services de gestion de l'UP pour avoir une vision claire des finances.

Émilie Desseigne déclare qu'elle n'est pas certaine qu'il s'agisse d'un manque d'outils, mais plutôt d'une méconnaissance de la mise en œuvre de la formation au sein de chacune des composantes et ici de l'INSPÉ. Elle déplore un manque de concertation entre les services administratifs des composantes et les services de pilotage de l'établissement. C'est un point qui a été souligné par les auditeurs du ministère, qui sont intervenus l'année passée. Un travail conjoint doit être mené. Une réunion est prévue le 28 juin, avec la cellule de pilotage stratégique de l'UP, pour refaire le point sur les écarts. Cette réunion aura également pour objet d'anticiper les impacts de la future réforme sur le volet pilotage et administratif.

À venir :

- *Dialogue de gestion patrimoine* (bâtimentaire) - septembre/octobre 2024 ;
- *Dialogue de gestion numérique* (2e édition) - septembre 2024 ;
- *Réunion de restitution des arbitrages du dialogue de gestion RH* : fin octobre/début novembre 2024 ;
- *Restitution officielle des arbitrages du dialogue de gestion RH* : fin novembre 2024.

- Point sur le projet d'administration de l'INSPÉ :

Émilie Desseigne rappelle que le projet d'administration a été mis en place par l'UP pour la période 2022 à 2025. L'objectif est d'assurer le déploiement de la stratégie de l'établissement et d'adapter l'organisation de l'administration pour un fonctionnement plus efficace et plus fluide. Dans ce cadre, l'INSPÉ a opérationnalisé son projet en fixant des objectifs qui s'inscrivent dans l'axe stratégique n°3 de l'UP « s'affirmer en tant qu'établissement responsable ». Au niveau de l'INSPÉ, les objectifs sont les suivants :

o Renforcer la communication interne et centrer les missions de la composante autour de l'individu ;

o Impliquer les services de la composante dans l'appropriation de la nouvelle offre de formation et adapter les « gestes professionnels » ;

o Poursuivre la démarche qualité en terme de déploiement du numérique éducatif et sécuriser les process par l'harmonisation des pratiques ;

o Développer le contrôle interne pour sécuriser les procédures, fiabiliser les données et intégrer la dématérialisation en prenant en compte les usages ;

o Intégrer le Campus des Valois et inscrire nos actions dans un cadre commun ;

o Développer la communication interne au niveau du PUN, Campus Niort.

Émilie Desseigne développe un point par objectif.

Chantier - Renforcer la communication interne	
Réalisé	À poursuivre / À lancer
Institution des 3 conseils de vie de site (Angoulême, Niort, Poitiers)	[À lancer] Création d'un espace d'information en ligne pour les nouveaux personnels
Participation des BIATSS aux 5 Journées Académiques	Proposer des ateliers aux personnels BIATSS pour les JA

Chantier - Développer le contrôle interne et sécuriser les procédures	
Réalisé	À poursuivre / À lancer
Création d'un budget de projet	[À poursuivre] Création d'une procédure pour la réservation des véhicules de service [À venir] Formalisation intégrale des calendriers et procédures de gestion du service scolarité - Organisation d'un atelier le 9 juillet 2024

Chantier - Intégrer le campus des Valois et inscrire nos actions dans un cadre commun	
Réalisé	À poursuivre / À lancer
Coordination des évènements de l'établissement sur le site (JPO, Printemps Durable, semaine du handicap, ...)	[À poursuivre] Valoriser la fonction de référente du campus d'Angoulême conduite par Angélique BENOIT + Nicolas ÉPINOUX
Désignation d'un référent bâtementaire parmi les agents de l'INSPÉ pour 2023/2024	

Chantier - Intégrer le campus des Valois et inscrire nos actions dans un cadre commun	
Réalisé	À poursuivre / À lancer
Coordination des événements de l'établissement sur le site (JPO, Printemps Durable, semaine du handicap, ...)	[À poursuivre] Valoriser la fonction de référente du campus d'Angoulême conduite par Angélique BENOIT + Nicolas ÉPINOUX
Désignation d'un référent bâtementaire parmi les agents de l'INSPÉ pour 2023/2024	

Chantier - Créer un collectif en charge de la communication interne au sein du Campus de Niort	
Réalisé	À poursuivre / À lancer
Constitution du Conseil de Vie de Site de Niort	[À poursuivre] Participer aux instances d'animation de la vie du Campus de Niort (Assemblées Générales, réunions thématiques avec les responsables du site, etc.) [À poursuivre] Obtenir une clarification de la politique de développement de la mutualisation sur le campus niortais

Chantier - Poursuivre la démarche qualité en termes de déploiement du numérique éducatif	
Réalisé	À poursuivre / À lancer
	[À poursuivre] Mise en place de salles de classe immersives sur chaque site (systèmes de visioconférence 360°, casques de réalité virtuelle, plateformes collaboratives d'apprentissage)

Chantier - Impliquer les services de la composante dans l'appropriation de la nouvelle offre de formation	
Réalisé	À poursuivre / À lancer
	[À lancer] Rédaction de procédures pour la gestion des nouvelles formations (DU Sciences Cognitives, DU CAPEFE, Licence LPPE) [À lancer] Rédaction de procédures pour la gestion des personnels issus du Rectorat (services partagés, FA, PEMF)

Autres projets à moyen terme :

- Définition d'un plan de communication lié à la mise en place de la réforme (comment candidater auprès des futur-es candidat-es ?) ;
- Développement de la prospection de la taxe d'apprentissage (ressource à exploiter pour obtenir davantage de marge de manoeuvre budgétaire) ;
- Création d'une page LinkedIN pour l'INSPÉ ;
- Développement des relations presse et définition d'un calendrier éditorial ;

Intégration de l'outil IRIS dans l'environnement numérique de l'INSPÉ ;

- Prospection pour la mise en place de la dématérialisation des signatures (signatures numériques certifiées).

⇒ *L'INSPÉ souhaiterait, dans une démarche de qualité de diminution de la production du papier, prospecter sur la mise en place de la dématérialisation des signatures en ayant recours à la signature numérique certifiée qui permet d'éviter le parapheur et passer par un processus fluide de signature en ligne. Par contre, sur le volet RH, ce ne sera pas possible. La signature manuscrite est imposée sur tous les actes de paye.*

La réalisation de ces projets pourra être différée en cas de forte mobilisation exigée par la mise en place de la réforme.

- Prochaine journée académique

La 5e et dernière Journée Académique [JA5] se tiendra vendredi 14 juin 2024 sur le site INSPE du Campus de Poitiers. Soixante-trois participants sont prévus. Denis Alamargot précise que c'est un moment de travail, de cohésion et de convivialité, particulièrement important pour la vie de l'institut. À la suite de chaque Journée académique se tiennent des conseils de formateurs sur les sites. Entre ces journées académiques et les conseils des formateurs, les CI et les COSP siègent. Les Conseils de vie de site viennent compléter ces instances pour un contribuer à une diffusion la plus importante et transparente possible de l'information.

Le directeur de l'INSPÉ communique les éléments de la journée académique aux membres du CI.

La journée se déroulera ainsi :

09h30 - Accueil café/thé

09h55-10h00 : Mot d'accueil par Guillaume Garnier, responsable pédagogique du site - INSPÉ du campus de Poitiers

10h00-11h00 : Points d'information

- Politique générale - par Denis Alamargot, directeur de l'INSPÉ
- Administration - par Émilie Desseigne, responsable administrative
- Formations - par Cécile Lalanne, directrice adjointe, assesseure à la pédagogie
- Recherche et internationalisation, par Victor Millogo, directeur adjoint

11h00-12h30 : Réunions de départements, par les responsables des 9 départements / réunions de mentions et/ou parcours MEEF3 et MEEF4 par les responsables de mentions et/ou de parcours

12h30-14h00 : Moment de convivialité

14h00-14h30 : Lancement des ateliers par Christophe Brunet, Alexandra Demuth, Guillaume Garnier, Cécile Lalanne

14h30-16h30 : Ateliers en parallèle pour préparer la rentrée :

- Atelier 1 – PEES TC 1^{er} et 2nd degrés :

* partie 1 « DU 1^{er} degré – PEES TC » : présentation de la mise à jour du plan de formation et appropriation

* partie 2 : Atelier « DU 2nd degré – PEES TC » : présentation de la mise à jour du plan de formation et appropriation.

- Atelier 2 – MEEF 1 : rappel de la maquette (MCC) et prise en compte dans les tableaux de présentation des évaluations

- Atelier 3 – MEEF 2 : bilan de l'année et préparation de la rentrée.

16h30-17h00 : séance plénière : restitution et mutualisation des ateliers, conclusion de la journée et perspectives.

La réflexion sur les départements va être mise à l'ordre du jour du COSP du 18/06 prochain. La question se pose sur les parcours MEEF 3 et MEEF 4, dans lesquels il y a moins de départements que de parcours, et l'on constate le besoin de se réunir également à la mention, ou autre. C'est important au regard de la réforme à venir. Les départements doivent être force de propositions, d'analyse d'éléments du plan de formation, et des besoins RH. Il s'agit de la dernière étape de la structuration, afin que ces départements trouvent leur place.

- Point sur les Conseils de vie de site :

Denis Alamargot indique que les Conseils de vie de site se sont tenus dans leur nouvelle formule. Des comptes-rendus très détaillés ont été remontés. Pour rappel, un conducteur avait été mis en place pour tenir ces conseils de vie de site. Il précise que l'INSPÉ est en attente de la tenue du conseil vie de site de la Vienne, pour faire parvenir tous les comptes-rendus en un seul envoi. Ils seront ensuite étudiés par le COSP et le CI et permettront d'alimenter les dialogues de gestion, notamment avec la DLPI pour toutes les questions bâtementaires.

6. Questions diverses :

Muriel Coret informe que le CSAMEN, prévu le matin même ne s'est pas tenu, faute de quorum suffisant. Plusieurs organisations syndicales ont fait une déclaration et sont sorties de séance. Le CSAMEN sera sûrement reporté fin juin. Cependant, la réunion du 13 juin semble être maintenue pour traiter du Master.

Dans le cadre de sa fin de fonctions, Michel Fayol fait le bilan de son mandat de Président du CI. Il rappelle qu'il a été sollicité pour occuper cette fonction par madame La Rectrice, il y a 5 ans.

Aucune directive ne lui a jamais été donnée. Madame la Rectrice n'est jamais intervenue sur aucun point. Ce qui signifie que Michel Fayol et l'INSPÉ ont pu bénéficier de la confiance qu'elle avait de l'institution. Il aurait souhaité, à titre personnel, qu'un tuilage soit effectué avec le nouveau président ou la nouvelle présidente du CI.

Michel Fayol indique qu'il a une grande admiration pour le directeur de l'INSPÉ, dans la façon dont il a réussi à prendre en main cette institut. Sa connaissance des dossiers est remarquable. C'est un "vrai manager" et il a en permanence le souci de respecter les positions de chacune et chacun, en veillant à mettre en œuvre un fonctionnement consensuel.

Michel Fayol en profite pour informer qu'il est fier de recevoir de la part de l'université de Genève, le titre de docteur Honoris Causa en psychologie, sciences de l'éducation.

Denis Alamargot remercie le président du CI pour son investissement au cours de ces 5 dernières années. Il rappelle la carrière de Michel Fayol, qui a été instituteur durant 12 ans, inspecteur durant près d'une année, pour faire ensuite 2 thèses en psychologie et en sciences de l'éducation, avant de travailler sur l'apprentissage de la production écrite avec une focale sur l'orthographe et la rédaction, puis sur les mathématiques.

Les membres du Conseil d'Institut n'ayant pas d'autres questions diverses à aborder, la séance est levée à 12h01.

La prochaine séance du Conseil d'Institut se tiendra le Prochain Conseil d'institut le 1^{er} octobre 2024 à 09h30, salle des actes.

Le Président de séance
Michel Fayol



Le directeur de l'INSPÉ
Denis Alamargot,



La secrétaire de séance
Angélique Benoit

